






Sur cette carte postale ancienne, on voit au premier plan la voie de roulage du petit train qui tractait les bennes de déblais. On voit nettement le remblai, dépourvu de végétation, qui longe les corons du faubourg St-Jacques (les deux rangées de maisons à droite). Après démantèlement de la voie de roulage, le remblai s'est végétalisé. Aujourd'hui, considéré comme un terril, il est nommé communément « butte Charles ».




A l'arrière plan on voit le terril de la Verrerie en formation. On distingue les amoncellements de déblais, déposés par déversement des bennes.

Les photos récentes ci-dessous reconstituent le trajet du train depuis la butte St-Antoine :



On voit , à gauche de la voie ferrée, une partie de la butte St-Antoine. Le 1er bâtiment est l'ancienne briqueterie. Devant et en bas de la pente, les vestiges des piliers du pont qui enjambait la voie ferrée sont recouverts de lierre. Le train passait devant le pignon de la briqueterie. Les bâtiments suivants sont les vestiges du quai de chargement du puits St-Antoine.

	<p>De l'autre côté de la voie ferrée, en vis-à-vis, on retrouve les vestiges de ce premier pont. C'est la première partie de la « butte Charles », traversée par la route du Communal.</p>
	<p>Vestiges du second pont au-dessus de la route du Communal. Cette route scinde la « butte Charles » en deux parties.</p>
	<p>Vestiges du troisième pont, au dessus de la route de Bourlat. A gauche se termine la « butte Charles », à droite se trouve le terril de la Verrerie.</p>

	<p>Derrière l'alignement des corons du faubourg St-Jacques, on voit la « butte Charles ». A sa base, on distingue ce qui subsiste de l'empierrement d'origine.</p>
	<p>Vue de la butte Saint-Antoine, le long de la voie ferrée. Elle est comparable, en hauteur, à la « butte Charles »</p>
	<p>Vue de la Route de Bourlat. Le terril de la Verrerie, en arrière-plan, surplombe les habitations. Sa hauteur et son volume ne sont comparables ni avec la « butte Charles », ni avec la butte Saint-Antoine.</p>